14993

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE

LEBORGNE (de St.-Domingue),

En faveur de l'impôt à établir sur les tabacs étrangers, présenté par BAILLEUL, *au nom de la commission des finances.*

Séance du 17 fructidor an 6.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

L'IMPÔT que la commission des finances propose de mettre sur les tabacs venant de l'étranger, ainsi qu'un droit de perception à la fabrique, est bien différent, dans

Rare
DC
141
.F74
no. 482

ſa nature, de l'impôt ſur le ſel, que de puiſſantes conſidérations vous ont déterminés à rejeter. En effet, le ſel eſt une denrée de néceſſité première, à la franchiſe de laquelle le peuple attache le plus grand intérêt ; c'eſt le ſubſide qui convient le moins en France, parce qu'il rappelle des ſouvenirs douloureux, & qu'il fut la ſource de tous les genres du deſpotiſme le plus outrageant pour la nation. Le renverſement de la gabelle eſt une des époques mémorables de la révolution, un de ſes bienfaits le mieux ſenti, quand on ſe repréſente les tranſports de l'alégreſſe publique qui ſanctionna le décret de l'Aſſemblée conſtituante à ce ſujet.

Je conçois néanmoins que les ſages précautions priſes par la commiſſion des finances pour éloigner la rigueur & la contrainte que la gabelle autoriſoit & provoquoit pouvoient rendre moins odieux un impôt à l'extraction du ſel ; je conçois encore que ce nouveau mode de perception a pu être conçu & trouver des partiſans dans les républicains les plus ſévères pour tout ce qui paroît toucher à la liberté publique, car la commiſſion des finances ne reproduiſoit que l'impôt, en l'affranchiſſant des maux qu'il a faits, & dont on ſe reſſent encore. Mais elle eût été bientôt forcée d'abandonner cette reſſource, nulle pour le moment, ou de vous propoſer des lois coërcitives, même ſévères, pour prevenir la fraude qui, dans tous les pays, ſemble plus particulièrement s'attacher à cette branche de revenu public, où il ſe perçoit.

Le tabac, au contraire, quoique le commerce & le droit fuſſent le patrimoine excluſifs & dépendans de la ferme, peut être aſſujetti à un impôt, ſans exciter aucun mécontentement Il eſt juſte & avantageux, parce qu'en le combinant avec ſa-

geſſe, il doit peſer ſur le commerce étranger, qui l'introduit en France, afin d'encourager & perfectionner la fabrication & la culture nationales des tabacs: c'eſt ſous le rapport d'economie politique & de commerce qu'il faut enviſager l'impôt ſur le tabac.

Il ne s'agit point ici de gêner l'induſtrie particulière, & de faire revivre des compagnies financières ſous la dénomination de *Régies* ou *de manufactures & ventes nationales.* Ce projet, quoiqu'extrêmement modifié dans toutes ſes parties, fut préſenté dans la ſéance du 21 brumaire dernier; il fut rejeté par la ſeule raiſon qu'il paroiſſoit tendre à rétablir les vices & les abus de l'ancienne ferme, & qu'en favoriſant particulièrement l'importation des tabacs étrangers, il ruinoit de fond en comble la culture qui s'en fait en France. Cette opinion ne fut pas cependant généralement ſentie; il eſt des bons eſprits qui penſent encore que *s'il faut enfin rouvrir cette branche de revenu, il n'y a de bon à admettre que le monopole national* (1). Étrange erreur, qui nous rendroit tributaires des étrangers pour l'une des branches la plus conſidétable du commerce; erreur qui ſtériliſeroit la culture. Il n'eſt pas néanmoins inutile de combattre ce ſyſtême, auquel on doit peut-être le rejet par le Conſeil des Anciens de la réſolution du 19 ventoſe dernier, relative à l'impôt que nous diſcutons: elle étoit en effet vicieuſe ſous pluſieurs rapports; elle ne préſentoit pas les mêmes moyens que le projet qui vous eſt ſoumis; mais elle favoriſoit la liberté du commerce

(1) Rapport de Caussat, membre du Conseil des Cinq-Cents, dans son rapport sur la résolution du 19 ventôse dernier, relative à un impôt sur le tabac.

& de la culture : c'eſt le but eſſentiel que nous devons atteindre, afin de ne pas dépendre de nos rivaux, ou plutôt pour ne pas les enrichir & en faire des ennemis.

Soit que l'on attache, par leur qualité, une préférence aux tabacs de Virginie ou du Maryland ſur ceux cultivés dans les pays réunis de la Belgique, de la ci-devant Flandre & du Bas-Rhin, ſoit que la culture des tabacs dans ces contrées, ou leur préparation dans les manufactures, n'aient pas atteint le degré de perfection que l'on accorde aux tabacs étrangers, il eſt certain que l'importation de cette plante des Etats Unis en France eſt de 20 à 25 millions par an ; cette quantité eſt plus forte encore dans les temps ordinaires. C'eſt cette culture qui a préparé la richeſſe des Etats-Unis. Les bâtimens de cette nation portent ces tabacs dans toute l'Europe, à l'exception de l'Eſpagne & de l'Angleterre, qui les charroient par ſes bâtimens, & aujourd'hui ſous pavillon neutre. Ils en portent dans les colonies orientales & occidentales ; des tabacs avec des bois, des eſſentes pour les maiſons, & des farines, forment leurs objets principaux de commerce ; car il n'y exiſte encore que des manufactures groſſières en laine, toile & coton. Auſſi les Américains ont-ils ſu profiter, pour leur agrandiſſement, des erreurs de l'Europe, & ſur-tout de celles de la France, pour s'ouvrir un débouché avantageux de leurs productions en tabacs ; auſſi cette culture n'y eſt-elle pas plus impoſée que celle du grain. Il eſt donc bien évident, d'après ces données, que le projet d'un monopole, qui ne laiſſeroit manufacturer en France que des tabacs du Maryland & de la Virginie, comme plus agréables au goût, ou qui en favoriſeroit trop abondamment l'introduction, porteroit le coup le plus

funeste aux tabacs nationaux & à la navigation française. Les étrangers ne nous donnent pas de tels avantages. On peut vérifier le contraire par un apperçu rapide. Je demande à ceux qui ont vu les magasins des Etats-Unis s'ils sont fournis de marchandises françaises. Non, représentans ; tout y est anglais. Pour ne pas même consommer nos vins, dont la bonté, supérieure à tous les autres, atteste la fécondité de l'heureuse contrée que nous habitons, les Américains, comme les Anglais, boivent du Madère ou du Porto. Ne croyez pas qu'ils préfèrent ces vins ; c'est une sorte de patriotisme, qui se concilie si bien avec les rivalités nationales. Ah ! que nous sommes loin d'avoir ce patriotisme, puisqu'il faut que le gouvernement use d'une certaine rigueur pour empêcher même l'introduction des marchandises des ennemis dans la République.

Examinons encore si nos échanges commerciaux balancent l'importation des étrangers, & notamment des Américains, quoique la nation française soit celle qui possède en plus grande quantité des matières commerciales & des objets manufacturés en tout genre. C'est un point à méditer, lorsqu'il s'agit de favoriser, dans un Etat, l'importation de matières étrangères. Les Américains apportent seuls en France les sucres & les cafés qui s'y consomment, &, ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ils exploitent nos propres colonies. Ajoutons à ces denrées coloniales les tabacs du Maryland & de la Virginie ; ces trois objets, dans une supputation modérée, doivent s'élever annuellement à 150 millions d'importation, sans comprendre les retours & les moyens d'échange. Or il est facile de juger à quel degré de prospérité ont dû s'élever les Etats-Unis, par nos malheurs & par notre imprévoyance.

Comparons à préſent, mes collègues, les états de commerce des douanes nationales pour l'exportation des denrées françaiſes & autres chez l'étranger, vous vous convaincrez que la ſomme d'importation excède de plus des trois quarts celle de l'exportation. Voilà le tableau que nous devons conſulter pour régler notre légiſlation en matière de commerce & de finance : c'eſt ainſi, c'eſt par cette voie que s'écoule notre numéraire, que notre induſtrie paſſe en des mains ennemies ; voilà une des principales cauſes de l'abaiſſement & de l'aviliſſement où eſt tombée votre marine.

Ces obſervations, fondées ſur des faits, nous conduiſent naturellement à une vérité politique trop méconnue juſques à préſent, c'eſt que la nation qui exporte le plus à l'étranger eſt la nation la plus favoriſée, la plus riche : la République françaiſe peut prétendre, par ſon heureuſe poſition, à cette prépondérance commerciale, & chaque jour on la lui fait perdre, en adoptant les ſyſtêmes les plus faux & les plus contraires à ſes intérêts, relativement à ſa marine & à ſon commerce. Nous ſentons tous aujourd'hui l'importance & le beſoin d'une marine & d'un commerce maritime. Eh bien! écoutez l'intérêt particulier qui vous obsède, dans des écrits multipliés qui vous ſont diſtribués, dans des opinions non moins erronnées encore ſur la navigation des neutres, pour enchaîner & paralyſer l'armement des corſaires; cette eſcadre auxiliaire, puiſſante par ſon activité, ſera bientôt réduite, comme la marine militaire, à la plus abſolue nullité. C'eſt là où veut parvenir le gouvernement anglais, afin de nous ramener à ces jours déplorables de la guerre de 1756, qui rappelle ce règne trop juſtement exécré de Louis XV & de ſes miniſtres ; mais tenons bon

contre les ſuggeſtions perfides, & le Directoire exécutif, malgré les faux rapports qui pourroient lui être préſentés, ne ſe relâchera pas de la ſévérité dont il a fait uſage avec tant de ſuccès juſqu'ici, & ſans laquelle nous ne mettrions pas une chaloupe à la mer.

Je ne me ſuis pas écarté de la queſtion qui nous occupe, en préſentant ces développemens ſur nos rapports commerciaux avec les étrangers. J'ai dû combattre l'opinion de ceux qui penſent que la réorganiſation des régies nationales des tabacs eſt la ſeule avantageuſe à la République, & celle de ceux qu'un impôt ſur cette denrée peut alarmer.

La perception d'un droit à l'importation des tabacs étrangers eſt bien évidemment reconnue; ſa baſe eſt appuyée ſur la juſtice, puiſque ce droit ne porte que ſur ceux de cette nature; ce qui tend à en élever le prix pour la conſommation, par conſéquent à faire entrer en concurrence les tabacs nationaux moins recherchés; mais les raiſons que j'ai données prouvent que ce droit de vingt-cinq francs par quintal eſt trop modique; il eſt néceſſaire de l'élever juſqu'à trente-cinq francs le quintal, pour donner plus de valeur à la culture nationale : car, ſi l'impôt eſt, en dernière analyſe, ſupporté par le conſommateur, c'eſt la ſenſualité du riche qui paie. S'il s'en conſomme moins, par la cherté du prix, c'eſt alors la preuve acquiſe que cette branche du commerce étranger eſt tombée. C'eſt vers ce but que nous devons tendre, & où doit nous conduire l'intérêt national que l'on confond ſans ceſſe avec celui du fiſc, qui ne doit en être que le réſultat; car le commerce national eſt celui qui donne le plus en impôts indirects. Il eſt la véritable ſource de la proſpérité publique.

Ce principe, qui dirige les autres nations, paroît n'avoir

pas été apperçu par la commiſſion des finances; & s'il falloit recourir à des exemples, je les prendrois chez nos implacables ennemis, qui ne tolèrent ni n'autoriſent aucune introduction de matières étrangères que par leurs vaiſſeaux, & qui bornent même les Américains à ne ſe charger que de certains objets déterminés. Nous, au contraire, nous les traitons en nationaux; nos ports leur ſont ouverts dans les deux mondes; nous les enrichiſſons de nos dépouilles, & encore nous menacent-ils de la guerre au plus léger mécontentement. Ils font plus, afin de porter à un plus haut prix les denrées coloniales qu'ils nous enlèvent, l'importation de ces denrées à leur entrée en Amérique eſt fixée à cinquante pour cent. C'eſt nous encore qui payons ce droit, lorſque ces denrées ſont tranſportées en France. Il eſt temps, repréſentans du peuple, de changer de ſyſtême, & d'en adopter un autre qui répare graduellement les malheurs que nous éprouvons.

Le rapporteur de la commiſſion, Bailleul, a donné dans le même écueil; il nous flatte de voir bientôt porter à deux cent mille quintaux l'importation en France des tabacs étrangers, parce que les entrepôts ſont épuiſés. Ainſi donc nous flattons nos rivaux d'une plus grande ſomme de richeſſes; nous ſtimulons leur activité & leur induſtrie pour percevoir un modique impôt de plus! Ce raiſonnement provient de ce que l'on ne porte pas aſſez d'attention à l'examen des matières de cette importance.

Mais nous ne ſommes pas encore réduits à la miſérable condition de ne faire le commerce que par l'intermédiaire des étrangers. Nous poſſédons toutes les matières, & nous n'avons pas beſoin de recourir aux Américains, pour nous procurer tous les tabacs. N'avons-nous pas dans nos colo-

nies, & à Saint-Domingue notamment, des terres qui produisent des tabacs d'une qualité supérieure à ceux de la Virginie? Cette plante, qui se plaît dans la ci-devant partie espagnole, vient sans engrais & sans culture (1). Elle a déja acquis une grande réputation; on peut la perfectionner. Son goût & sa force sont tels, que mêlangée avec les tabacs indigènes de France, elle produiroit une excellente qualité; mais, pour favoriser cette culture, qui procureroit des moyens d'aisance & de fortune à cent mille familles, il est nécessaire de prohiber à Saint-Domingue l'entrée des tabacs américains, ou de leur faire payer le même droit qu'en France.

A la Louisianne, dont nos relations commerciales vont nous rapprocher, n'y trouve-t-on pas en abondance des tabacs supérieurs à toutes les autres qualités? ils sont à bien meilleur marché que ceux des Américains. En les faisant entrer en concurrence pour une quantité plus ou moins considérable, ne pût-on parvenir qu'à en diminuer le prix, c'est déja un grand avantage.

Je trouve aussi que le rapporteur, dans son projet, ne donne pas une prime assez forte aux tabacs importés par des bâtimens français. Il ne diminue pour eux ce droit que d'un cinquième, ce qui est illusoire; & loin d'encourager la navigation on l'enchaîne. Nous ne naviguons pas comme les Américains : les frais sont plus considérables, parce que nous occupons plus d'hommes. Ce cinquième de faveur qu'on accorde sur ce droit aux bâtimens français ne les déterminera pas à se charger de tabac, parce qu'il leur reviendroit plus cher qu'aux Américains; ils ne pourroient pas soutenir la concurrence. Ainsi je pense qu'en portant à trente-cinq francs

(1) Rapport de notre collègue Laussat.

le quintal de tabac importé par les étrangers, il faut réduire à quinze francs celui transporté par des bâtimens français & de construction française. La fraude sur les tabacs en feuilles introduits par mer n'est pas à craindre : c'est une marchandise qui ne peut se cacher. Il faut encourager toutes les parties de la navigation & du commerce, & tous les genres d'industrie. Ce que je dis ici s'applique également aux denrées coloniales. Je développerai dans une autre opinion relative à la navigation les moyens & la nécessité de donner des primes d'encouragement aux armateurs des bâtimens français armés en guerre, qui transporteront aux colonies des approvisionnemens, & des colonies en France, des denrées de celles-ci; car enfin il faut sortir notre marine de la léthargie profonde où elle est plongée, & l'en retirer, à quelque prix que ce soit.

Je me résume, citoyens représentans, en appuyant le projet de résolution qui vous est présenté, je demande qu'il y soit fait les amendemens que j'ai indiqués.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 6.